

# Suède : les migrants musulmans qui ont uriné sur une femme et l'ont violée ne seront pas expulsés, au motif qu'ils seraient "intégrés"...

écrit par Jules Ferry | 23 décembre 2023





Deux migrants irakiens resteront en Suède après avoir purgé leur peine privative de liberté pour le viol collectif d'une Suédoise à bord d'un bateau de croisière. Un tribunal a rejeté les demandes d'expulsion formulées par le procureur général, estimant que le duo s'était "intégré" à la société suédoise.

**Mazin Al-Sharash, 36 ans, et Akar Bajorani, 32 ans,** ont été condamnés respectivement à six ans et cinq ans et trois mois pour le viol aggravé d'une femme au cours d'une croisière de 24 heures entre Stockholm et Mariehamn le 10 septembre dernier.

Le tribunal de district de Stockholm a exposé que le duo avait saisi la femme et l'avait fait entrer dans une cabine avant de la frapper au visage, de lui tirer les cheveux, de cracher et d'uriner sur elle et de la violer tous les deux au cours d'une agression de quatre heures.

Le tribunal a estimé que les deux hommes avaient "agi avec une insouciance et une brutalité particulières" lors de l'audience de détermination de la peine.

**Le ministère public avait demandé que les violeurs étrangers soient expulsés après avoir purgé leur peine, mais le tribunal a rejeté cette demande.**

Il a estimé qu'Al-Sharash, qui était arrivé en Suède en provenance d'Irak en 2018, **était devenu citoyen suédois en 2021 et qu'il n'était donc pas approprié de l'expulser. Malgré sa citoyenneté, Al-Sharash a eu besoin d'un traducteur arabe pour l'assister pendant le procès.**

Bajorani est arrivé d'Irak en Suède en 2008 alors qu'il était adolescent, mais il n'a pas la nationalité suédoise. **Il a toutefois été considéré comme "intégré" dans la société suédoise, car il a deux enfants qui sont citoyens suédois et en attend un troisième.** Il maîtrise également la langue suédoise.

*"Bajorani s'est intégré en apprenant le suédois et en subvenant à ses besoins par son travail, principalement en tant que chauffeur de taxi",* peut-on lire dans le jugement du tribunal, cité par le média [Samnytt....](#)